



CES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE RENDUS PUBLICS

Le 1^{er} novembre 2023

Comité sénatorial permanent
de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants
Sénat du Canada
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0A4

PAR COURRIEL

Lettre au Comité sénatorial permanent au sujet du projet de loi C-21

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de ministre de la Justice du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je vous remercie de cette occasion de commenter le projet de loi C-21.

Je tiens à mentionner que nous sommes surtout préoccupés, encore et toujours, par les éventuelles répercussions de ce projet de loi sur les Autochtones et les habitants du Nord, en particulier sur les chasseurs et les trappeurs ainsi que sur les personnes qui utilisent des armes à feu pour se protéger contre la faune dans les endroits reculés. Ces activités importantes sur le plan culturel sont essentielles pour l'économie intérieure et la sécurité alimentaire, puisque la plupart des habitants des territoires mangent régulièrement des aliments traditionnels. Le coût de la vie élevé peut rendre cette mesure nécessaire : la consommation d'aliments traditionnels a en effet augmenté de 90 % dans les petites communautés¹. C'est pourquoi il est également important de déterminer si une modification peut faire augmenter le prix des armes à feu et des munitions requises ou réduire leur disponibilité. Le retrait des amendements G4 et G46 a constitué une nette amélioration qui a permis de dissiper certaines de ces inquiétudes.

Par ailleurs, comme le gouvernement fédéral est déterminé à rétablir le Comité consultatif canadien sur les armes à feu pour examiner la classification des armes à feu existantes, les Territoires du Nord-Ouest continuent de recommander que des représentants autochtones et du Nord fassent partie d'un comité de ce genre et que les habitants du Nord soient consultés au sujet de toute autre interdiction ou modification au règlement qui pourrait être envisagée.

¹ <https://www.statsnwt.ca/Traditional%20Activities/>

Les taux de violence entre partenaires intimes et de violence fondée sur le sexe demeurent élevés aux Territoires du Nord-Ouest, et nous aimerions souligner la possible utilité des dispositions de type « drapeau rouge » et « drapeau jaune » prévues dans le projet de loi. Ces dispositions doivent être soigneusement étudiées de manière à ce qu'elles n'aient aucune conséquence involontaire.

Il y a une représentation disproportionnée des peuples autochtones dans le système de justice, et les données récentes laissent entrevoir une tendance à la hausse malgré les efforts déployés. Tout changement à la loi doit tenir compte des effets sur les peuples autochtones qui ont, ou qui ont eu, des démêlés avec le système de justice.

Je vous souhaite la meilleure des chances dans votre étude. N'hésitez pas à communiquer avec mon bureau si vous avez besoin d'autres renseignements.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R.J. Simpson', with a long horizontal stroke extending to the right.

R.J. Simpson
Ministre de la Justice

c. Shaleen Woodward
Secrétaire principale

Martin Goldney
Secrétaire du cabinet et sous-ministre
Exécutif et Affaires autochtones

Charlene Doolittle
Sous-ministre
Ministère de la Justice